

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance Ordinaire du 15 septembre 2021

**Présents** : Jean-Claude GIRARD, Géraldine CHEDOZ, Yves DOUSSOT, Catherine LONJARET, Jean-Michel MONIN, Valérie MASSET, Marc BEGIN, Laurence LIEFROID, Patrick CHANDON, Flora MAZURE, Thierry NOËL, Daniel PERROT, Andréa MONNIOT, Adeline JEUNOT, Alain ROBERT et Alain NOIROT.

**Absents** : Estelle CHARY-SMOLAREK, excusée,  
Christine LANIER, excusée,  
Karine WURSTER, excusée.

**Secrétaire de séance** : Adeline JEUNOT

### Approbation du compte-rendu du 7 juillet 2021

Avant-propos : Présentation de l'association le Rougail de Madagascar par sa Présidente Madame Hanta Ramanantsoa. Le but de cette association est de diffuser un message positif au grand public sur les bienfaits de la cuisine et des valeurs suivantes : cuisine efficace pour toutes et tous ; utilisation de produits de saison et locaux ; lutte contre le gaspillage alimentaire et démarche liée à la prise en compte du développement durable.

### **1/ Schéma de mutualisation de Dijon métropole - Confirmation de l'adhésion aux services communs proposés :**

Monsieur le Maire rappelle que la mutualisation permet de partager des ressources communes et des expertises, d'autant plus nécessaire dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, elle constitue aussi et surtout un outil précieux et structurant au bénéfice du service public.

Fort de son projet de territoire et du projet métropolitain, la Métropole peut repenser son projet d'administration pour entreprendre et accompagner cette mutualisation.

C'est pourquoi, conformément à la déclaration d'intention du 17 septembre 2020, approuvée à l'unanimité par le Conseil métropolitain, un comité de pilotage a été réuni, composé des maires des communes de la métropole, pour examiner toutes formes de coopérations aussi bien 'verticales' qu'horizontales dès lors qu'elles pourraient servir l'intérêt général, et élaborer le schéma de mutualisation pour les années 2021-2026.

Le diagnostic réalisé fait apparaître :

- une grande variété dans les formes de mutualisation expérimentées entre Dijon Métropole et ses communes membres ; co-existent ainsi des coopérations techniques, des groupements de commandes, des conventions de gestion d'équipements, des mises à disposition de moyens, des mises à disposition de personnels ou de services, un service commun...

Le premier schéma de mutualisation de Dijon métropole a été adopté le 29 novembre 2018 à l'unanimité des membres du Conseil métropolitain et a notamment permis de créer des services communs, de formaliser les coopérations existantes entre la métropole et les communes déjà engagées dans des mutualisations opérationnelles, et de proposer aux communes de la métropole qui le souhaitent d'y adhérer également.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, aux délibérations adoptées en 2019, et aux conventions signées avec les communes adhérentes, le schéma de mutualisation et les dispositifs contractuels produisent leurs effets jusqu'à l'adoption du schéma de mutualisation suivant.

En vertu de l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'approuver pour 2021-2026 le projet de schéma de mutualisation annexé au présent rapport, permettant de répondre aux objectifs précités et à des préoccupations des collectivités membres de la métropole en matière de mutualisations de ressources.

Pour la commune d'OUGES, il s'agit de renouveler son souhait d'adhésion et d'actualiser les coopérations déjà en œuvre avec la métropole et de pouvoir bénéficier d'expertises et de conseils dans ces domaines.

**En vertu** de l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales ;

**Conformément** à la déclaration d'intention formulée le 17 septembre 2020 approuvée à l'unanimité par le Conseil métropolitain ;

**En vertu** de la délibération du conseil métropolitain du 30 juin 2021 approuvant à l'unanimité le schéma de mutualisation de Dijon métropole ;

**Vu** la délibération du conseil municipal ougeois en date du 19 décembre 2018 portant déclaration d'intention d'adhésion au projet de mutualisation proposé et porté par Dijon Métropole,

**Vu** la délibération du conseil municipal ougeois en date du 6 février 2019 portant sur le schéma de mutualisation de Dijon métropole et sur l'adhésion aux services communs proposés,

Il est proposé d'approuver pour 2021-2026 le schéma de mutualisation de Dijon métropole, annexé au présent rapport, et de renouveler son adhésion uniquement aux services communs énumérés ci-dessous :

- le service commun de la Direction du numérique,
- le service commun du Système d'Information Géographique (SIG),
- le service commun du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI),
- le service commun de la Direction de la Commande Publique,
- le service commun de la centrale d'achat,
- le service commun de la Direction des Affaires juridiques,
- le service commun de la Direction des Assurances,
- le service commun du Droit des Sols.

La commune d'OUGES tient à rappeler son profond attachement et engagement en faveur des services communs proposés et le bilan positif global réalisé suite à l'adhésion aux services communs précités.

Concernant la création de nouveaux services communs proposés au sein du schéma de mutualisation de Dijon métropole 2021-2026 et la possibilité d'y adhérer, la Commune d'OUGES n'exprime pas le souhait d'adhérer à de nouveaux services communs à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le schéma de mutualisation de Dijon métropole, tel que porté en annexe,
- ▶ **DECIDE** du renouvellement de l'adhésion de la commune aux services communs précités,
- ▶ **AUTORISE** à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **2/ Cession des bâtiments communaux situés 9-11 rue Charles de Gaulle :**

Vu l'exposé présenté par M. Jean-Michel MONIN, Adjoint au Maire en charge des travaux et des bâtiments présentant les offres reçues dans le cadre de la cession des bâtiments communaux situés 9-11 rue Charles de Gaulle.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 portant sur les seuils de consultation de France Domaine pour la cession, il est rappelé que la consultation de la Direction de l'immobilier et de l'Etat n'est pas obligatoire car la commune d'OUGES a un seuil démographique inférieur au seuil de 2 000 habitants.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour la cession des bâtiments communaux pour un montant de 355 000 euros net vendeur au bailleur social Habellis en un seul lot et composé des immeubles suivants :

- Immeuble situé 9 B rue Charles de Gaulle sur la parcelle cadastrée n° BB 141 ;
- Immeuble situé 11 rue Charles de Gaulle sur les parcelles cadastrées n° BB 172 et BB 173.

Il est à noter que l'offre présentée prévoit le maintien du Cabinet d'infirmières en ce lieu en attendant qu'une solution puisse être trouvée par la Commune d'OUGES pour son déplacement et le maintien de son activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour et 6 voix contre :

► **ACCEPTE** la proposition de cession des bâtiments communaux situés 9-11 rue Charles de Gaulle pour la somme de 355 000 euros net vendeur présentée par Habellis,

► **AUTORISE** le Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

### 3/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe :

- de la proposition faite sur l'envoi des convocations et des documents d'information pour les séances du Conseil Municipal de manière dématérialisée sauf demande contraire des élus.
- de la réunions des Commissions municipales en septembre et en octobre.
- de l'abattage d'arbres situés sur l'espace situé entre la M996 et la M968.
- d'une réflexion en cours sur la mise en place d'un contrat de service civique au sein de la Mairie.
- de la participation de l'association les 100 ciels à octobre rose.
- de la visite du Musée situé à TROUHANS le samedi 16 octobre.
- de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune, cette information a été mise en évidence par la Direction des Assurances de Dijon métropole dans le cadre du service commun.

Monsieur Yves DOUSSOT (1<sup>er</sup> adjoint) informe :

- de la gestion du restaurant scolaire et du nécessaire temps d'adaptation des équipes suite à la rentrée scolaire.
- de la rentrée positive des associations et de la diversité des activités proposées.
- de la cérémonie de la présentation au drapeau du 27<sup>e</sup> stage de la quatrième compagnie de l'école de gendarmerie s'est déroulée le mercredi 8 septembre à Ouges. Cette cérémonie s'est organisée sous les ordres du capitaine Emmanuel BARBERO et en présence du général Pascal HURTAULT. Réflexion sur la prochaine cérémonie sur la date pour avoir davantage d'enfants présents.
- de la rencontre avec l'association Forestiers du monde sur la démarche d'afforestation pédagogique biodiversée.

Madame Géraldine CHEDOZ (2<sup>ème</sup> adjointe) informe :

- de la tenue du premier conseil de rentrée à la salle des fêtes organisée par le Directeur de l'école élémentaire les effectifs des classes sont très favorables pour les années à venir. Une ouverture de classe supplémentaire pourrait être envisagée d'ici deux ans.

Monsieur Jean-Michel MONIN (3<sup>ème</sup> adjoint) informe :

- de la première réunion de chantier organisé par le maître d'œuvre avec l'ensemble des entreprises titulaires des marchés portant sur les travaux d'extension du restaurant scolaire le vendredi 24 septembre à 8H45.
- de l'intervention à venir de l'entreprise DEMONGEOT sur un dysfonctionnement lié à l'éclairage du terrain de football.
- d'un règlement du thermostat à effectuer au niveau des vestiaires du football pour l'association du FC OUGES.

Andréa MONNIOT (conseillère municipale) alerte :

- sur la mise en place au niveau du chemin de messe de barbelés pouvant perturber l'accessibilité au chemin.

Marc BEGIN (conseiller municipal) alerte :

- sur la cession des cellules commerciales situés rue Charles de Gaulle à l'heure actuelle, il n'y a pas eu d'offre présentée par les locataires actuels occupant les lieux représentés par la SCM Célie.